



Comité technique sur l'étude d'impact du PSBLSJ de
Rio Tinto Alcan

COMPTE RENDU
RENCONTRE #12

10 MAI 2016

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	MOT DE BIENVENUE	1
2	VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 19 NOVEMBRE 2015	2
4	SUIVIS	2
5	PROPOSITION DE MANDAT DE TRANSITION ET FONCTIONNEMENT – COMITE DE SUIVI	2
6	EXERCICE SUR LES THEMES A ABORDER PAR LE COMITE DE SUIVI	5
7	SUIVI DES CONDITIONS EROSIVES 2015 ET PROGRAMMATION PRELIMINAIRE DES TRAVAUX DU PSBLSJ	6
8	VARIA.....	8
9	PROCHAINE RENCONTRE	8

Annexes : document joint

Annexe 1 : Liste de présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Liste des suivis

Annexe 4 : Présentation - Proposition de mandat et composition du Comité

Annexe 5 : Présentation - Analyse des conditions érosives et programmation préliminaire des travaux

1 MOT DE BIENVENUE

M. Louis-Michel Tremblay, facilitateur de la rencontre, invite l'équipe de Rio Tinto à formuler un mot d'ouverture.

M. Jean Pedneault souhaite la bienvenue aux membres. Il rappelle que lors de la dernière rencontre, l'équipe de Rio Tinto a présenté les grandes lignes de l'étude d'impact. Depuis cette rencontre, ils ont rencontré les élus et des publicités ont paru dans les journaux. Une présentation a également été réalisée au conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est, à leur invitation. Un dîner-conférence d'Étienne Jacques sur la situation de l'aluminium dans la région a aussi eu lieu à Alma.

Question	Réponse
Le Regroupement des Chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean a demandé la tenue d'une rencontre entre Rio Tinto et le Comité des parties prenantes. Cette rencontre a été annulée. Le président de la CCI Lac-Saint-Jean-Est a-t-il été averti?	Rio Tinto : La réunion a d'abord été reportée à la semaine suivante en raison d'un conflit d'horaire de la part des représentants du Comité des parties prenantes. Par la suite, il y a eu la sortie dans les journaux mentionnant que le Comité des parties prenantes voulait rencontrer Étienne Jacques. RTA espère recevoir prochainement une demande officielle à cet effet. Le président de la CCI a été informé puisqu'il devait agir comme facilitateur pour cette rencontre.

M. Pedneault mentionne que deux membres ont fait part de leur désistement au Comité puisque le mandat en lien avec l'étude d'impact était achevé. Rio Tinto maintient qu'elle veut poursuivre le dialogue avec un comité de transition. La vision de Rio Tinto au sujet des relations avec les parties prenantes à l'issue du nouveau décret a été proposée dans l'étude d'impact. Entre temps, l'équipe désire maintenir un comité avec un mandat transitoire.

La liste des personnes présentes figure à l'annexe 1.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Un point sur la mise à jour au niveau des réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur l'étude d'impact est ajouté au point varia.

L'ordre du jour convient au Groupe. Il figure en annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 19 NOVEMBRE 2015

Les membres rappellent qu'il est important de recevoir le compte rendu au moins 5 jours ouvrables avant la rencontre.

Une précision est demandée au sujet du moment convenu pour informer les associations dans le mécanisme de participation du milieu. Le mécanisme en place au cours des dernières années prévoyait d'informer les associations en septembre, mais celui proposé dans l'étude d'impact par Rio Tinto et découlant des travaux réalisés avec le Comité technique propose de le faire au printemps.

Les membres valident le contenu du compte rendu.

La version finale du compte rendu sera rendue disponible sur la plateforme Consultationberges.com.

4 SUIVIS

Plusieurs points de suivi sont discutés :

- Loi d'accès à l'information : certains trouvent que le mécanisme n'est pas adapté pour avoir accès à des documents puisque ceux-ci ne sont toujours pas disponibles plus d'un an après une demande.
- Visibilité des bornes : grâce au système de géolocalisation Géotopus, une carte où figure l'emplacement de toutes les bornes sera publiée sur le site internet. Un aide-mémoire accompagnera la carte pour en faciliter l'utilisation. Cet outil sera accessible à tous.
- Registre des demandes adressées à Rio Tinto : Rio Tinto peut faire un suivi au Comité sur le genre et le nombre de plaintes reçues. Par contre, à moins d'avoir l'autorisation du riverain plaignant, la provenance de la plainte reste confidentielle. Afin de recevoir l'information, les associations pourraient sensibiliser leurs riverains à les mettre en copie conforme lorsqu'ils communiquent avec Rio Tinto.

La liste complète des suivis de la rencontre du 10 mai 2016 figure à l'annexe 3.

5 PROPOSITION DE MANDAT DE TRANSITION ET FONCTIONNEMENT – COMITÉ DE SUIVI

Rio Tinto présente la proposition pour le mandat de transition afin de poursuivre le dialogue jusqu'à l'obtention du nouveau décret. La proposition présentée aux membres est la suivante :

Jusqu'à l'obtention du prochain décret, le Comité de suivi a pour mandat de donner à des représentants des riverains et des organismes intéressés ou concernés les moyens directs de s'informer sur:

- Le processus de réalisation des travaux annuels*
- Le mode de gestion du lac Saint-Jean*
- Les mécanismes de suivi et contrôle (incluant le mécanisme de participation avec le milieu)*

Le Comité de suivi pourra apporter des opinions éclairées et influencer les différents volets (technique, économique, social et environnemental) du PSBLSJ.

Concernant la proposition de mandat, les commentaires suivants ont été émis :

- Rio Tinto a la volonté de tester sa proposition de mécanisme de participation avec le milieu, qui est inspirée du travail réalisé avec le Comité technique à partir de juin 2015.
- La transparence, l'efficacité et la composition représentative des différents usages du lac Saint-Jean sont des critères importants pour Rio Tinto, mais d'autres critères peuvent être ajoutés.
- Dans le mandat, l'identification des problèmes survenus devrait être ajoutée aux puces des sujets du Comité.
- Il est proposé d'inviter au Comité de transition tous les organismes sollicités pour le Comité technique, incluant ceux qui ont signifié que leur mandat était terminé.
- Le Comité de transition ne doit pas être la continuité du Comité technique et des activités réalisées jusqu'à maintenant, d'où la proposition de lancer une nouvelle invitation.
- Il est important de faire avancer les travaux du Comité de transition rapidement afin de cheminer et d'apprendre de ce nouveau mécanisme d'ici le BAPE.
- Le mandat transitoire pourrait être utilisé comme levier pour faire un rapprochement avec le Comité des parties prenantes.
- Il est proposé que la rencontre technique avec les MRC, prévue normalement en juin, soit élargie à un plus large public.
- Certains membres questionnent l'utilité de se rencontrer d'ici le BAPE et le nouveau décret étant donné que des nouvelles conditions seront émises, et ce, même au niveau du mécanisme de participation avec le milieu.
- Rio Tinto mentionne que peu importe ce qui va être inscrit dans le nouveau décret, et même si les exigences sont minimales en termes de participation du milieu, leur volonté est de rester en contact direct avec leurs parties prenantes. Rio Tinto vise un Comité de suivi permanent.

Des précisions sur la durée des travaux sont alors présentées :

RTA souhaite que le Comité technique évolue vers un Comité de suivi permanent pour le prochain décret.

Toutefois, le mandat, la composition et le mode de fonctionnement du Comité pourront être ajustés en fonction du nouveau décret sur le PSBLSJ.

Les membres ne sont pas à l'aise de conserver ces énoncés. Les membres sont prêts à participer au mécanisme de transition et pour eux, la mention « jusqu'au décret » utilisée dans le mandat est suffisante.

Suivis – Rencontre du 10 mai 2016

- 1. Ajouter la puce « identification des problèmes » à la proposition de mandat, juste avant la puce « processus de réalisation des travaux annuels ».**
- 2. Changer le nom « Comité de suivi » pour « Comité de transition ».**
- 3. Retirer les précisions sur la durée des travaux pour ne laisser que la mention « jusqu'à l'obtention du prochain décret » dans le mandat.**

Composition

La composition du Comité de transition est présentée aux membres. Quelques points sont alors soulevés :

- Les membres soulignent qu'il faut réinviter tous les représentants, notamment des groupes œuvrant dans le domaine de l'environnement, qui se sont désistés et qui avaient été invités au début du Comité technique.
- M. Raymond Larouche précise qu'il ne sera plus officiellement représentant de Rio Tinto sur le Comité de transition puisque les thèmes concerneront surtout le PSBLSJ à venir. M. Larouche pourra être invité à certaines rencontres si cela est nécessaire et pertinent.

La présentation PowerPoint sur la proposition de mandat et de composition du Comité figure à l'annexe 4.

Suivis – Rencontre du 10 mai 2016

- 4. Envoyer une lettre d'invitation officielle à participer au Comité de transition à tous les membres d'origine du Comité technique. Présenter le mandat convenu avec les participants présents à la rencontre.**

6 EXERCICE SUR LES THÈMES À ABORDER PAR LE COMITÉ DE SUIVI

Un exercice sur les thèmes à aborder par le Comité de suivi est proposé. Une première liste de thèmes est présentée aux membres, que ces derniers bonifient avec d'autres propositions. Les membres sont ensuite invités à évaluer et classer chaque thème individuellement selon les catégories suivantes :

- Les incontournables : « Il faut absolument, impérativement aborder ce thème aux rencontres! »
- Les secondaires : « Je veux discuter de ce thème, mais sans trop y passer de temps »
- Les optionnels : « S'il reste du temps, je voudrais bien avoir un aperçu sur ce thème »
- Les embêtants : « Je ne suis pas certain(e) de vouloir aborder ce thème, c'est délicat p/r au mandat »

Voici la liste finale des thèmes et les résultats de l'exercice d'évaluation :

Liste des thèmes	Résultats de l'évaluation
A. Suivis environnemental, technique, archéologique et autres	Thème secondaire (majorité)
B. Résultat de l'arpentage des plages, sites sous surveillance	Thème incontournable (majorité)
C. Planification des travaux : programmation préliminaire, plans et devis définitifs, déroulement des travaux	Thème incontournable (majorité)
D. Suivi des demandes d'information et plaintes	Thème incontournable (majorité)
E. Suivi de la gestion hydrique du lac St-Jean	Thème incontournable (majorité)
F. Visite informative de certaines de nos installations	Thème optionnel (majorité)
G. Invitation de spécialistes internes ou externes pour vulgariser certains sujets	Thème optionnel (majorité)
H. Gestion des propriétés	Thème secondaire, optionnel ou embêtant (proportion égale : à rediscuter avec le comité ultérieurement)
I. Parc de la Pointe-Taillon	Thème incontournable (après consensus)
J. Mécanisme de participation du milieu	Thème incontournable (unanimité)
K. Justification / explication sur les techniques utilisées	Thème secondaire (majorité)

Rio Tinto rappelle que la liste des thèmes n'est pas définitive et que d'autres sujets peuvent s'ajouter au besoin au fil du temps.

7 SUIVI DES CONDITIONS ÉROSIVES 2015 ET PROGRAMMATION PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX DU PSBLSJ

Mme Caroline Jollette présente l'analyse des conditions érosives annuelles de l'année 2015 réalisée dans le cadre du PSBLSJ. Ce travail permet de produire une programmation préliminaire des travaux pour l'année 2016 et d'établir des priorités jusqu'en 2018. Le Rapport 2015 du PSBLSJ a été remis aux membres du comité.

Les principales questions soulevées par les membres sont les suivantes :

Question	Réponse
Les suivis des berges en 2015 permettent donc de planifier et d'agir aussi en 2017-2018?	Rio Tinto : Effectivement, l'analyse des conditions érosives et l'arpentage des plages en 2015 nous ont permis de planifier les travaux pour 2016 et aussi pour le futur.
Dans la présentation des roses des vents, pourquoi la période de la moyenne historique s'arrête-t-elle à 1990?	Rio Tinto : La période de comparaison demeure toujours la même (1965-1990) pour conserver une même base de comparaison d'une année à l'autre.
Est-ce que la direction des vents a un lien avec la température des vents?	Rio Tinto : Il est difficile de répondre à cette question. Rio Tinto, pour l'analyse des conditions érosives, regroupe des observations sur la force et la direction des vents seulement.
Considérez-vous uniquement les données de la station de Roberval?	Rio Tinto : Les données de la station de Roberval sont utilisées pour la modélisation, mais nous tenons compte également des données de la station de Mistook, près d'Alma, pour déterminer le nombre de tempêtes.
S'il y a un vent de 25 km/h pendant 4 heures, vous n'en tenez pas compte?	Rio Tinto : Nous n'en tenons pas compte au niveau du nombre de tempêtes, mais il est considéré dans la modélisation des conditions érosives.
L'analyse couvre les 12 mois de l'année?	Rio Tinto : L'analyse couvre la période d'eau libre, ce qui correspond environ à la période entre le 1 ^{er} mai à la fin novembre.
Qui a décidé de la définition de tempête? Est-ce vous ou bien vous vous êtes fiés à des météorologues?	Rio Tinto : Au début des années 90, Rio Tinto a travaillé avec différents experts pour convenir d'une définition. Il n'y a pas de définition internationale pour les tempêtes. Par contre, l'arpentage des plages, qui représente une mesure de l'érosion réelle, tient compte de tous les vents.

Chaque fois qu'il y a une tempête, vous l'inscrivez?	Rio Tinto : Nous avons des outils qui mesurent en continu et nous permettent de faire le recensement.
Est-ce que la station de Mistook est meilleure que celle de Roberval?	Rio Tinto : Dans l'étude d'impact, il y a un chapitre complet sur l'analyse des conditions de vents. La station de Mistook est la plus représentative des vents sur le lac Saint-Jean et a été utilisée dans l'étude d'impact.
Quand vous mentionnez que les conditions érosives en 2015 équivalent à 33 % de la moyenne, qu'est-ce que cela représente en termes de volume?	Rio Tinto : Les données utilisées permettent de comparer avec l'historique. En 2015, comparativement à 2014, les largeurs moyennes de plage ont augmenté de 1,1 m en raison des travaux réalisés dans le passé et des faibles conditions érosives.
Est-ce que l'empierrement est toujours fait de la même façon?	Rio Tinto : En rivière, les pierres utilisées ne sont pas très grosses, tandis que pour le lac, les pierres sont plus grosses pour résister aux vagues.
Qu'est-ce qui détermine le calibre des pierres?	Rio Tinto : Si on veut contrer les vagues, on utilise des pierres plus grosses. Si on veut contrer la vitesse, on utilise des pierres plus petites.
Dans le cas du décrochement à Pointe-Langevin, il est dû au courant et à la vitesse.	Rio Tinto : Nous avons pris des relevés bathymétriques dans ce secteur et nous avons pu constater que le canal de la rivière s'est déplacé. Il s'est tellement déplacé que cela a affouillé la pierre de base. L'empierrement devra être plus creux.
Les relevés bathymétriques ont été faits en 2014. Y a-t-il d'autres données avant cela?	Rio Tinto : Il n'y a pas eu d'autres bathymétries dans ce secteur avant 2014. La comparaison du canal est entre 2014 et aujourd'hui.
Est-ce vous qui aviez construit le mur existant de Mashteuiatsh?	Rio Tinto : Non, mais nous contribuons à le maintenir.
Avant la rampe de débarquement à Chambord, on dirait que des pierres déboulent du perré. Allez-vous intervenir à ce niveau?	Rio Tinto : Nous avons conduit des inspections l'an passé sur une bonne portion du perré. Si ce ne sont que quelques pierres, il n'y a pas de planification d'intervention majeure dans ces cas-là.

La présentation PowerPoint sur l'analyse des conditions érosives et la programmation préliminaire des travaux figure à l'annexe 5.

8 VARIA

Un suivi est effectué au sujet de l'état d'avancement de Rio Tinto concernant les réponses aux 131 questions du MDDELCC sur l'étude d'impact. Un document a été assemblé récemment pour fournir toutes les réponses en même temps.

Une question est ensuite posée au sujet de la possibilité que les audiences du BAPE soit au printemps. Maintenant que l'équipe de Rio Tinto a terminé de répondre aux questions du MDDELCC, l'échéancier des audiences dépend du ministère.

Suivis – Rencontre du 10 mai 2016

5. **Envoyer la proposition de mandat rapidement (d'ici la semaine du 16 mai) afin que les membres disposent du temps nécessaire pour la présenter ou aller chercher l'approbation de leur organisation.**
6. **Faire parvenir la liste des personnes et organisations invitées à prendre part au Comité de transition ainsi que les confirmations avant la prochaine rencontre.**

9 PROCHAINE RENCONTRE

Un sondage sera envoyé aux membres pour choisir une date de prochaine rencontre.

M. Pedneault termine la rencontre en soulignant l'importance qu'a eue le Comité technique tout au long de l'étude d'impact. Les activités du Comité ont permis d'obtenir les points de vue de diverses parties prenantes et ont forcé Rio Tinto à regarder certains aspects différemment. L'équipe de Rio Tinto espère que les membres ont également appris au fil de la démarche. M. Pedneault remercie les membres de leur présence et leur participation à la présente rencontre.

La rencontre se termine à 15 h 56.

Production du compte rendu

Alexandra Boileau, Transfert Environnement et Société
Personne ressource du Comité